

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **98 (1990)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Comptes rendus

*La Maison de Savoie et le Pays de Vaud.* Études publiées sous la direction d'Agostino Paravicini Bagliani et Jean-François Poudret, Lausanne, 1989 (Bibliothèque historique vaudoise, 97), 296 p.

Depuis l'ouvrage de Richard Paquier *Le Pays de Vaud, des origines à nos jours*, les relations entre la Maison de Savoie et le Pays de Vaud n'avaient guère retenu l'attention des historiens. Le quatre-vingt-dix-septième volume de la Bibliothèque historique vaudoise contribue à combler cette lacune en consacrant à ce thème un recueil d'articles. Même si quelques aspects de cette période ne sont pas abordés, tels l'administration et la justice savoyardes ou les rapports entre la ville de Lausanne et la Maison de Savoie, un vaste panorama des recherches en cours nous est proposé.

Afin de mettre en perspective les relations entre la Savoie et le Pays de Vaud, deux contributions présentent quelques caractéristiques chronologiquement et géographiquement en bordure du thème central de l'ouvrage. Guido Castelnuovo s'attache aux différents cadres politiques présents dans notre pays avant l'arrivée de Pierre II. Une très grande fragmentation transparait, marquée par un équilibre instable entre l'empereur, les Zähringen, les comtes de Genève et l'évêque de Lausanne. Cette période voit également l'épanouissement des seigneuries locales, parmi lesquelles il faut citer les seigneurs de Montagny, Estavayer, Grandson, Cossonay-Prangins, Blonay et Gruyère.

Quant à lui, Pierre Dubuis aborde l'espace géographique valaisan et met en évidence de profondes différences qui le séparent du Pays de Vaud : la présence de la Savoie est beaucoup plus ancienne. Même si nous ignorons la façon dont les comtes ont commencé leur implantation dans la vallée du Rhône, «il paraît certain que tôt dans le XII<sup>e</sup> siècle, [ils] sont chez eux dans l'Entremont et dans le Chablais» (p. 109). Les relations entre le comte et ses sujets valaisans diffèrent : alors que les Vaudois sont représentés par les États de Vaud, le Valais ne connaît pas d'organe commun de représentation. Pourtant, surtout dès la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, les sujets s'organisent en communautés et il semble que les élites locales aient su mener à bien la défense de leur autonomie. En esquisant la situation du Valais savoyard, Pierre Dubuis invite les historiens à poursuivre des recherches prometteuses.

Les hommages féodaux de la noblesse vaudoise aux princes de Savoie, étudiés systématiquement par Bernard Andenmatten qui en prépare l'édi-

tion, permettent d'appréhender les relations féodales qui s'établirent au cours du XIII<sup>e</sup> siècle dans cette région. À travers ces documents, la noblesse vaudoise apparaît socialement très contrastée (certains possèdent un sceau et plusieurs châteaux, d'autres ni l'un ni les autres). Chronologiquement, les hommages s'étendent depuis 1244, date de la paix d'Évian, jusque dans les années 1270. Les motivations des seigneurs vaudois sont très diverses, allant de la nécessité financière à la promotion sociale, sans oublier les divers opportunismes politiques. Les relations de la Maison de Savoie avec une noblesse très hétérogène ont permis une unification de celle-ci. Mais on peut dire aussi que le « système féodal apparaît dans ce cas comme un moyen efficace pour l'édification d'une principauté territoriale » (p. 50).

Les relations entre le Pays de Vaud et la Maison de Savoie sont marquées par les libertés que cette dernière accorda. Jean-François Poudret retrace, dans sa synthèse, la politique des comtes qui, à travers la concession de franchises, devança les autres seigneurs du Pays. Octroyées dans un premier temps aux villes, elles ne tardèrent pas à s'appliquer aux habitants des campagnes, « le droit commun devenant ainsi le droit du Pays de Vaud ». Danielle Anex-Cabanis présente ensuite la mise en œuvre de ces franchises, ainsi que leur influence sur la liberté personnelle et les relations au pouvoir. Ces deux approches complémentaires mettent en évidence le rôle décisif que jouèrent les franchises dans l'unification juridique du Pays de Vaud.

Le rôle de la Savoie dans l'unification du Pays de Vaud transparaît également dans la dénomination de celui-ci. L'analyse précise et fine des documents touchant les termes de « patrie de Vaud » permet à Franco Ciardo et Jean-Daniel Morerod de montrer comment cette appellation est étroitement liée à la Maison de Savoie. Attesté du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, le terme de *Waldensis* disparaît des sources pour réapparaître à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et surtout au XIII<sup>e</sup> siècle, dans les sources de l'administration savoyarde: « c'est très probablement pour donner un nom au bailliage qu'il [Pierre de Savoie] fonda au nord du Léman, vers 1260, qu'on remit en usage le nom de *Vaud* » (p. 88). L'élargissement de la zone d'application de la coutume (désigné par *patria*) à tout le Pays de Vaud permit le rapprochement entre *patria* et *Waudi*. Amédée VI le réalisera finalement en employant le binôme *patria Waudi* pour désigner l'espace géographique et politique régi par la coutume vaudoise, lors du rattachement du Pays de Vaud au domaine direct savoyard (1359).

La présence de la Maison de Savoie dans le Pays de Vaud influença le paysage architectural. Marcel Grandjean étudie à ce propos le château de Cheneau à Estavayer qui est « le troisième des châteaux régionaux à s'aligner sur la mode de cour qui introduisit temporairement dans le Pays de Vaud savoyard l'architecture de brique » (p. 163). Les comptes personnels d'Humbert le Bâtard, ainsi que ceux de la ville d'Estavayer, attestent le travail de carronniers. De plus, une particularité architecturale – « l'aspect exceptionnel des mâchicoulis des deux tours et des tourelles du châtelet qui offrent, en brique, des consoles de la même forme que celles [aupara-

vant construites au moyen] de pierre» (p. 177) – révèle l'origine piémontaise ou lombarde de la main-d'œuvre. Ainsi, Marcel Grandjean met en valeur un château qui fut négligé jusqu'ici par les historiens, alors qu'il a largement sa place dans l'histoire de l'architecture militaire.

Par les échanges que la Maison de Savoie entretint avec l'Angleterre au XIII<sup>e</sup> siècle, elle favorisa la mobilité de la noblesse vaudoise vers ce royaume. Jean-Pierre Chapuisat évoque les liens qui réunirent l'Angleterre et certains personnages de notre région, que ce soient des ecclésiastiques, comme les évêques de Lausanne Guillaume de Champvent, Girard de Vuippens et Othon de Champvent, des diplomates, tel Étienne de Baulmes, ou des hommes qui s'engagèrent avant tout dans le service armé, par exemple Pierre de Champvent, Jean de la Dullive ou Girard d'Oron.

L'étude de l'atelier monétaire de la baronnie de Vaud met en évidence un autre aspect de la mobilité de la société médiévale. Examiné par Colin Martin, l'atelier de la ville de Nyon connut un sort fort variable selon les souverains. De 1297 à 1350, les barons de Vaud y frappèrent monnaie, s'inspirant des deniers au temple de l'évêque de Lausanne, de ceux de l'évêque de Genève et des florins de Florence. Après le rachat de la baronnie par Amédée VI, en 1359, le comte de Savoie frappa monnaie à Nyon, même si les ateliers de Chambéry et de Pont-d'Ain furent plus importants. Attesté par de nombreuses frappes pendant les règnes d'Amédée VII et VIII, l'atelier de Nyon n'est plus signalé dès 1439 et sera remplacé par celui de la «Croix de Cornavin» près de Genève. Il semble que cet abandon soit un des signes indiquant un certain désintérêt de la Savoie pour le Pays de Vaud au XV<sup>e</sup> siècle.

Les comptes communaux de la ville de Nyon permettent à Georges Rapp de dévoiler un autre aspect de cette ville à la période des guerres de Bourgogne: la vie quotidienne. De cette fresque méticuleuse, il ressort que les relations entre le duc et ses sujets deviennent de plus en plus critiques, ceux-ci admettant assez mal la fréquence des services d'argent exigés par leur seigneur. Cette mésentente confirme l'impression livrée par d'autres sources, à savoir que la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle est pour le Pays de Vaud savoyard une période de déclin.

Un ouvrage consacré à la Maison de Savoie se devait d'entreprendre une réflexion d'ordre historiographique. Celle-ci est conduite magistralement par Denis Tappy autour des États de Vaud. Institution marquante de la période savoyarde, cette assemblée permit aux Vaudois d'assurer le respect de leurs libertés et franchises. Après l'évocation des principales caractéristiques des États de Vaud pendant la présence de la Maison de Savoie, Denis Tappy retrace les nombreuses restrictions que Berne imposa à leur fonctionnement et qui eurent pour résultat leur disparition. Dans un deuxième temps, l'auteur analyse la place des États de Vaud dans l'historiographie de l'époque. Alors qu'elle ne passionne guère les historiens jusqu'à la Révolution française, cette institution va jouer ensuite un rôle fondamental dans la lutte politique contre le pouvoir bernois. Frédéric-César de La Harpe et Jean-Jacques Cart reprocheront ainsi à Berne la

suppression des États de Vaud. La réflexion autour de cette institution mythifiera ses réels pouvoirs et idéaliserà l'image de la Maison de Savoie qui sera présentée comme un «État idyllique» (p. 289). Cet embellissement du passé savoyard est, comme le remarque Denis Tappy, «la première manifestation d'une orientation promise à un grand avenir dans l'historiographie vaudoise» (p. 296).

Au centre de cette idéalisation se trouve la figure de Pierre II de Savoie, auquel l'historiographie vaudoise a réservé une place de choix, en le considérant comme le «Petit Charlemagne». Cette image lui est déjà attribuée dans une chronique du XV<sup>e</sup> siècle, commandée par Amédée VIII au moment où l'État Savoyard est érigé en duché. Ce récit, à la gloire des princes de Savoie, est publié et analysé par Catrine Del Pedro. Pierre II est ainsi le point de départ d'une histoire légendaire, qui inspira constamment l'historiographie vaudoise.

Véronique Pasche

Véronique PASCHE, «*Pour le salut de mon âme*». *Les Lausannois face à la mort (XIV<sup>e</sup> siècle)*. Lausanne 1989, 252 p. (Cahiers lausannois d'histoire médiévale 2, édités par Agostino Paravicini Bagliani).

L'étude des représentations de la mort constitue depuis des décennies l'un des domaines très actifs de la recherche historique. Concernant le Moyen Âge à Lausanne, la conservation de nombreux testaments dès le XIV<sup>e</sup> siècle rend une telle recherche possible. Pour nos régions, une documentation relativement riche a déjà donné lieu à une approche juridique des testaments vaudois (cf. Jean-François Poudret, *La succession testamentaire dans le Pays de Vaud à l'époque savoyarde: XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 1955, Bibliothèque historique vaudoise, 40). Dans le deuxième volume des *Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, Véronique Pasche met cette fois en lumière la dimension spirituelle de ces documents en les insérant dans le contexte de la vie religieuse à Lausanne au XIV<sup>e</sup> siècle. Privilégiant une analyse qualitative, l'auteur choisit de fonder son étude sur les dernières volontés des 200 Lausannois dont nous avons conservé le testament – ou des extraits – pour le XIV<sup>e</sup> siècle. Dix de ces textes figurent en fin de volume, accompagnés de leur traduction. Si le corpus retenu ne concerne que des laïcs, ceux-ci sont issus de conditions diverses, tant sur le plan social que professionnel.

Examinant d'abord le choix du lieu de sépulture, au centre des préoccupations des testateurs, l'auteur reconstitue les cadres spirituels qui ont une signification particulière pour les Lausannois de cette époque. Il apparaît ainsi que jusque dans les années 1360 et surtout lorsque la peste touche Lausanne, les sépultures sont très nombreuses dans le cimetière de la cathédrale. Par la suite, la paroisse devient le lieu d'ensevelissement habituel, alors que la cathédrale et, dans une moindre mesure, les Ordres Mendiants accusent un net recul, tout en exerçant un attrait constant

durant toute la période. Cette rupture se manifeste également par le fait que, dans la seconde moitié du siècle, les testateurs sont toujours plus nombreux à rechercher une sépulture à l'intérieur de l'église, et cela tant dans les paroisses que chez les Mendiants. Le choix précis de la sépulture nous révèle en outre un aspect des sensibilités et des comportements individuels; si le souci de rejoindre sa famille dans l'au-delà est général, on dénote cependant une différence entre les hommes — chez qui la parenté ancestrale l'emporte sur le mariage — et les femmes — représentant par ailleurs près du tiers des testateurs — qui semblent plutôt rejoindre leur époux. Ce refus de la solitude après la mort s'exprime également par l'attention portée à l'organisation de la cérémonie des funérailles, visant à créer autour du défunt une sorte de cour funéraire.

Les nombreux legs pieux mentionnés dans les testaments fournissent à Véronique Pasche la matière d'une analyse très efficace. Partant du principe que ces legs sont destinés aux cadres religieux qui ont marqué la vie spirituelle des testateurs, l'auteur parvient à définir l'importance relative de ces cadres. Si ceux-ci sont multiples — cathédrale, paroisses, couvents —, ils restent avant tout répartis dans un cadre géographique principalement lausannois, puisque les testateurs envisageant des cadres extérieurs à la ville sont peu nombreux. Par ailleurs, ces cadres ne sont pas antagonistes, mais plutôt complémentaires dans l'esprit des testateurs, comme en témoigne le fait que la majorité d'entre eux choisissent à la fois une église paroissiale et un couvent pour la célébration de leur anniversaire après leur mort. On constate également que les couvents de la Madeleine et de Saint-François bénéficient conjointement des legs. Si hiérarchie il y a, elle est indiquée par le montant octroyé: sur l'ensemble du XIV<sup>e</sup> siècle, les moniales cisterciennes de Bellevaux sont ainsi moins favorisées que les Ordres Mendiants. Dans le clergé séculier, la cathédrale reçoit des legs de la moitié des testateurs, mais, comme pour la sépulture, c'est la paroisse qui occupe la première place, et cela de façon constante pendant toute la période considérée. On constate cependant là aussi un changement important à partir du milieu du siècle puisque, dès ce moment, les testateurs ne font plus de legs à plusieurs, voire à toutes les paroisses de la ville, mais concentrent leur générosité sur une seule église paroissiale, au détriment même de la cathédrale, des couvents et des autres légataires traditionnels que sont les hôpitaux, les reclusoirs et les léproseries. Ce repli sur la paroisse s'explique en partie par une attention accrue envers la messe; cette période voit en effet une multiplication des messes, donc des intercessions, sans toutefois connaître une «progression obsessionnelle» semblable à celle que connaît par exemple le comtat Venaissin (cf. Jacques Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà: les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du moyen âge (vers 1320 — vers 1480)* Rome, 1980 (Collection de l'École française de Rome, 47)). Cette pratique peut également être mise en rapport avec le développement des confréries, qui voient augmenter les legs en leur faveur dans la seconde moitié du siècle. Le lien entre les testateurs et les confréries s'explique par l'activité essentielle de ces dernières, dont les statuts comportent le devoir

d'accompagner leur membre défunt lors de ses funérailles. Les testaments nous révèlent ainsi un cadre social et spirituel différent de la paroisse.

Surmontant l'obstacle du formulaire stéréotypé du testament, l'auteur parvient, grâce à un examen très précis des particularités de chaque document, à faire ressortir les sensibilités individuelles et certaines attitudes collectives. L'essai de périodisation met par ailleurs en évidence des changements importants dans les comportements et la perception des cadres de la vie religieuse à Lausanne au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, changements qui coïncident avec le passage de la grande peste dans la région, au milieu du siècle. Il reste à souhaiter que ce livre suscite des recherches comparables qui le prolongent géographiquement à l'extérieur de Lausanne et chronologiquement au siècle suivant, afin que ses conclusions soient confirmées.

*Francesco Ciardo*

Pierre-Han CHOFFAT, *La Sorcellerie comme exutoire. Tensions et conflits locaux: Dommartin 1524-1528*, Lausanne 1989, 224 pages (*Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, n° 1).

Commençons par nous réjouir de l'apparition d'une nouvelle série historique vaudoise: édités par le Professeur A. Paravicini Bagliani, les *Cahiers lausannois d'histoire médiévale* se proposent de contribuer à la diffusion de travaux universitaires qui restaient jusqu'à présent en général inédits, notamment de mémoires de licence, et de faire connaître à un public aussi large que possible des sources inédites ou mal connues. À cet effet, ils accompagneront de traductions – innovation qui mérite d'être saluée – les publications de textes originaux malaisément compréhensibles pour le plus grand nombre, en particulier les textes en latin.

Le premier volume dont nous rendons compte ici atteint parfaitement ce double objectif: le phénomène complexe de la chasse aux sorciers, qui s'est répandu dans toute l'Europe à la fin du Moyen Âge pour culminer aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, fascine en effet aussi bien les spécialistes que le grand public. En analysant et publiant quatre procès de sorcellerie dirigés entre 1524 et 1528 contre tant de sujets de la seigneurie de Dommartin, qui relevait alors du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, le livre de P.-H. Choffat passionnera tant les simples curieux que les historiens des institutions ou ceux des mentalités et des faits sociaux.

Après un exposé introductif présentant entre autres ses sources, l'auteur commente dans quatre chapitres distincts les quatre procès (avec une traduction pour les trois derniers, dont le texte original est en latin), objet de son étude. Le premier, dirigé contre Claude Rolier, de Villars-Tiercelin, est jugé dans le bailliage commun d'Échallens (peut-être simplement parce qu'il y a été arrêté), sous l'autorité du bailli bernois de ce lieu, sans que Jean Costable, le châtelain du Chapitre de Dommartin, dont relevait Villars-Tiercelin, participe au prononcé de la sentence. Au cours

d'une procédure exclusivement laïque, sans intervention d'aucun inquisiteur, Claude Rolier avoue une série de faits, certainement « suggérés » par les interrogatoires, qui correspondent largement à la typologie des aveux de sorcellerie de cette époque (rencontre avec le diable, reniement de Dieu, marque satanique, participation au sabbat, maléfices contre bêtes et gens au moyen d'une poudre démoniaque). Il est condamné au bûcher et brûlé le 1<sup>er</sup> octobre 1524.

Les trois autres procès se déroulent à Dommartin, selon une procédure mixte (enquête conduite par un chanoine régulier de Saint-Maire à Lausanne, fonctionnant comme inquisiteur, puis jugement par un tribunal purement laïc présidé par Jean Costable), et sont tous dirigés contre des femmes. Les deux premières, Jeannette Vincent, de Dommartin, et Margot Rolier, la mère du premier condamné, reconnaissant des faits similaires à ceux admis par Claude Rolier, finissent comme lui sur le bûcher. En revanche, la dernière accusée, Françoise Gilliéron, de Sugnens, trouve la force de résister aux interrogatoires, de même qu'à la torture judiciaire: fait rare dans ce type de procédure, elle conteste jusqu'au bout tout acte de sorcellerie, n'avouant que d'insignifiants larcins. Elle échappe dès lors à la peine capitale, mais est néanmoins bannie de la châtelainie par jugement du 1<sup>er</sup> octobre 1528. Elle n'en sera d'ailleurs pas définitivement quitte puisque vingt ans plus tard elle fera à nouveau l'objet, de la part cette fois de la justice bernoise, d'une procédure pour sorcellerie dont on ignore malheureusement l'issue, mais qui prouve en tout cas la quasi-impossibilité de se laver définitivement d'une réputation de sorcier au XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans un chapitre complémentaire et très riche, P.-H. Choffat se penche ensuite sur certains problèmes procéduraux et institutionnels que posent ces quatre procès, qu'il compare notamment à d'autres procès de sorcellerie des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles dans le Pays de Vaud et les régions voisines<sup>1</sup>. On y trouve en particulier de très précieux renseignements sur l'inquisition dominicaine dans le diocèse de Lausanne et sur sa disparition, apparemment momentanée, au début du XVI<sup>e</sup> siècle. L'auteur apporte aussi quelques éléments neufs au sujet des rapports du Chapitre et de l'Évêque en matière de juridiction, rapports souvent difficiles, et qui donnèrent lieu à un conflit à l'occasion du procès de Jeannette Vincent malgré un arbitrage de 1504 censé clarifier la situation.

---

<sup>1</sup> P.-H. Choffat peut appuyer ses comparaisons sur plusieurs procès de sorcellerie qui avaient déjà eu lieu à Dommartin en 1498 et qui ont été étudiés par François FÉLIX, *Le Diable aux champs. La sorcellerie dans le diocèse de Lausanne à la fin du XV<sup>e</sup> s.*, mémoire de licence ès lettres, dact., Lausanne 1986 (depuis la parution de l'ouvrage de Choffat, ces procès de 1498 à Dommartin ont en outre été analysés dans une toute récente synthèse sur la répression de la sorcellerie à la fin du Moyen Âge, cf. Andreas BLAUERT, *Frühe Hexenverfolgungen*, Hambourg 1989, pp. 86 ss), ainsi que sur diverses études publiées concernant des procédures en Valais, à Genève, en Savoie, à Fribourg, etc.



Un dernier chapitre est consacré à l'origine de la répression contre les sorciers: vient-elle «du bas», d'une communauté rurale recourant parfois à l'accusation de sorcellerie pour résoudre des conflits internes en sacrifiant un de ses membres comme une sorte de bouc émissaire, ou plutôt «du haut», de magistrats ou d'autorités acharnés à débusquer de prétendus sorciers? S'appuyant sur divers travaux récents relatifs à d'autres régions, P.-H. Choffat conclut à une interaction entre ces deux motivations, non sans accorder à la première, le titre de son ouvrage suffit à le montrer, un rôle prépondérant. Faute de preuves incontestables (les procès eux-mêmes restent hélas muets sur les éléments qui ont entraîné l'ouverture de la procédure), il recourt pour étayer cette thèse à divers indices (circonstances pouvant expliquer des conflits familiaux, comme l'exploitation commune de terres, aveux plus précis que la plupart, susceptibles de refléter des accusations connues de l'accusé, etc.), en se livrant à des recherches accessoires, aux résultats parfois imprévus: ainsi, une minutieuse analyse des terriers du début du XVI<sup>e</sup> siècle lui permet de démontrer que les condamnés ne sont pas, comme on aurait pu le croire, des marginaux misérables, mais plutôt des personnes bien intégrées et aisées, Claude Rolier apparaissant même comme le plus gros tenancier de Villars-Tiercelin.

Cependant, ce dernier chapitre ne nous a pas entièrement convaincu: si les procès étudiés s'expliquaient essentiellement par des conflits locaux entraînant une pression «du bas» vers la répression, pourquoi le tribunal (composé d'une quinzaine de jurés du lieu) qui juge Françoise Gilliéron, se serait-il borné à la bannir<sup>2</sup>? On peut relever aussi que plusieurs textes de la fin du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle cités par l'auteur montrent que les Lausannois protestaient parfois avec véhémence contre l'emprisonnement de prétendus sorciers par les officiers épiscopaux et que les États de Vaud se sont préoccupés à plusieurs reprises des accusations d'«hérésie» et des garanties à respecter dans de tels cas<sup>3</sup>. Même si ces textes illustrent sans doute avant tout la détermination de nos ancêtres à faire respecter, conformément à leurs franchises, leur droit de contrôle sur les arrestations

---

<sup>2</sup> On pourrait, il est vrai, soutenir que le tribunal n'avait guère d'autre possibilité, les conceptions juridiques de l'époque rendant pratiquement impensable une condamnation capitale en l'absence d'aveux, cf. Maurice VON DER MUEHLL, *Maléfices et Cour impériale. Les réformes bernoises de la justice criminelle dans le Pays de Vaud au XVI<sup>e</sup> s.*, Lausanne 1960 (*Bibliothèque historique vaudoise*, n° 23), pp. 25 et 53.

<sup>3</sup> Sur ces préoccupations des États de Vaud, concrétisées notamment par une ordonnance de 1490 sur «le mode de procéder contre les hérétiques», cf. Denis TAPPY, *Les États de Vaud*, Lausanne 1988 (*Bibliothèque historique vaudoise*, n° 91), pp. 439 et 476 (un texte lausannois de 1503, publié en annexe par P.-H. Choffat, permet de préciser utilement la portée de cette ordonnance, dont la teneur exacte ne nous est pas connue). Il faut toutefois relever que ces interventions tant des Lausannois que des États de Vaud émanent de milieux urbains, alors que les procès étudiés par P.-H. Choffat s'insèrent dans une société rurale, ce qui pourrait entraîner des différences de sensibilité et d'attitude à l'égard de la sorcellerie.

quel qu'en soit le motif, ils cadrent assez mal avec l'idée d'une répression de la sorcellerie réclamée et suscitée à cette époque par la vindicte populaire. P.-H. Choffat lui-même admet que d'autres facteurs, relevant d'une motivation «du haut» (volonté du Chapitre d'affirmer son autonomie juridictionnelle en la matière, ambition, voire acharnement personnel contre les sorciers du châtelain Jean Costable, etc.), pourraient aussi expliquer cette série soudaine de procès à Dommartin.

L'ouvrage se complète d'un glossaire des mots difficiles qui figurent dans les sources, ainsi que d'un index onomastique. Il se termine par un choix de textes (à propos desquels on regrettera que l'auteur n'ait pas poursuivi son effort de traduction), dont un procès en sorcellerie de 1539 qui permet d'intéressantes comparaisons entre les procédures suivies avant et après la conquête bernoise.

*Denis Tappy*

Regula MATZINGER, *Épalinges sous l'Ancien Régime*, Lausanne 1989, 119 p., préface de Francis Michon, syndic.

Comme l'indique le syndic Michon dans sa préface, «ce volume clôt le cycle des études entreprises il y a huit ans pour reconstituer l'histoire d'Épalinges, des origines à la veille de l'urbanisation». Il succède en effet aux travaux de M<sup>me</sup> Danielle Anex-Cabanis sur la période médiévale et de M. Jean Schnazler sur l'ère contemporaine de 1798 à 1950, sans oublier la contribution de M. Jean Duplain sur la route de Berne et le réseau des chemins palinzards.

L'apport de M<sup>me</sup> Matzinger est exemplaire dans la mesure où elle a tenté et réussi une approche globale de son sujet en utilisant l'ensemble de la documentation disponible. En introduction, une brève présentation du village au Moyen Âge lui permet de proposer l'hypothèse d'une origine entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle. Puis, en une dizaine de chapitres, l'auteur brosse une fresque de l'évolution de la commune entre 1536 et 1798 en abordant successivement la conquête, la sécularisation de la prébende d'Épalinges, l'organisation communale, la vie ecclésiastique, la scolarité, la route du Jorat, la pauvreté, la forêt et les droits d'usage, la vie quotidienne et l'organisation militaire, en plaçant autant que possible ces divers éléments dans un contexte élargi. Une bibliographie et la liste des sources complètent utilement cet exposé.

De nombreux détails parsèment cet ouvrage, qui permettent d'illustrer la trame du récit et en colorent la lecture. Le spécialiste regrettera peut-être l'absence de références directes aux sources utilisées, mais il les retrouvera sans peine au moyen de la table en fin de volume: cette dernière témoigne que rien n'a été négligé, y figurent même les archives bernoises et les textes de langue allemande. Le lecteur prendra donc connaissance avec intérêt des diverses péripéties de cette époque, par exemple la construction de l'église des Croisettes et d'autres aspects de la vie communale.

Tributaire de sources parfois lacunaires, l'auteur a livré un panorama aussi complet que faire se peut d'Épalinges sous l'Ancien Régime. Tout au plus pourrait-on lui reprocher ici ou là un excès de prudence. Ainsi à propos de la taille de 1550, quand elle laisse entendre que la liste ne serait pas complète (p. 96) : les pauvres y figurent puisque, bien qu'exempts de l'impôt, ils n'en devaient pas moins le focage ou taxe par feu. Par ailleurs, ceux qui en sont exemptés totalement, parce que sujets de Lausanne, sont quand même mentionnés.

*Pierre-Yves Favez*

Cornelia SEEGER. *Nullité du mariage, divorce et séparation de corps à Genève au temps de Calvin. Fondements doctrinaux, loi et jurisprudence*, Lausanne 1989, 502 p. (*Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 3<sup>e</sup> série, t. XVIII).

Cette thèse, rédigée sous la direction du professeur Poudret, traite des divers aspects de la dissolution du mariage à Genève de 1536 à 1564, soit de l'arrivée de Calvin en cette ville à sa mort. L'introduction de la Réforme impose une réorganisation de la juridiction matrimoniale, jusqu'alors exercée par l'Église catholique. La compétence de cette dernière de légiférer et de juger en matière de mariage lui étant désormais retirée, les Réformateurs se doivent de créer de nouvelles règles, fondées sur d'autres sources que celles du droit canon. Notons qu'il s'écoule vingt-cinq ans entre l'édit de la Réforme (1536) et l'adoption de la loi matrimoniale de Calvin en 1561.

Un chapitre préliminaire, où l'auteur expose les grands principes du droit canon dans le domaine du mariage, fait état de la situation à la veille de la Réforme.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à la doctrine «calvinienne» en matière de mariage et de dissolution du mariage. L'auteur se fonde sur *L'Institution de la religion chrétienne* et sur les commentaires bibliques et sermons de Calvin. Elle présente les différentes causes de nullité du mariage, de divorce et de séparation de corps, par exemple l'adultère, l'absence de témoins lors de la promesse de mariage, la consanguinité, la contrainte; elle analyse les fondements doctrinaux qui s'y rapportent. Puis, en situant cette réforme matrimoniale dans un contexte historique plus large, l'auteur compare les solutions adoptées par Calvin avec celles des deux grands courants préexistants, le luthérianisme et le zwinglianisme. Elle nous montre les différences fondamentales entre la réglementation de Zwingli et celle de Calvin, tout en soulignant que ce dernier fut influencé par les expériences réalisées en matière de jurisprudence matrimoniale, notamment par les informations qu'il avait sur la loi bernoise, dont il disposait entre autres du fait de ses contacts réguliers avec Viret et Farel.

La seconde partie de l'étude est consacrée à la mise en œuvre du droit matrimonial «calvinien» depuis l'édit de la Réforme de 1536. L'auteur nous présente en premier lieu l'organisation judiciaire genevoise, la procédure suivie devant le Consistoire et devant le Petit Conseil. Les deux derniers chapitres décrivent la pratique des tribunaux dans les actions en nullité de mariage, en divorce ou séparation de corps. De nombreux exemples enrichissent sa réflexion et illustrent de manière vivante la réalité quotidienne de cette époque.

En conclusion, l'auteur tente d'expliquer les bouleversements qu'introduit la Réforme en matière de mariage (abandon du caractère sacramentel de cette institution, abandon de son indissolubilité, passage de la compétence en cette matière de l'Église catholique aux autorités civiles) par les intérêts politiques de certaines autorités temporelles et par le désir de remédier aux désordres qui régnaient en ce domaine afin de préserver les intérêts familiaux (par exemple en introduisant le consentement obligatoire des parents au mariage de leurs enfants). Enfin, elle souligne l'importance de l'introduction du divorce à Genève du point de vue théologique («... une des innovations les plus importantes de la législation matrimoniale réformée...») même si, dans la pratique, son effet fut moindre que celui de certaines causes de nullité du mariage.

En annexe, l'auteur reproduit les *Ordonnances matrimoniales*, environ 1546-1547, projet de Calvin plus corrections.

Un livre qui intéresse le juriste et l'historien et nous fait découvrir la vie et les idées qui s'affrontaient à l'époque où la Réforme s'instaurait à Genève.

*Liliane Regamey*

Chantal LAFONTANT, *La résistance à la Révolution de 1798 dans le Jura vaudois*, Lausanne 1989, 183 pages, illustrations (*Bibliothèque historique vaudoise*, n° 96)

Le 24 janvier 1798, les Vaudois sont loin d'être unanimes. Si Lausanne, Vevey et les bords du Léman en général adhèrent sans réserve à la Révolution, les Ormonts, le Pays-d'Enhaut, le Gros-de-Vaud, le Pied du Jura et le Jura se montrent beaucoup plus réticents.

Cette réticence de la première heure se transforme très vite à Sainte-Croix et environs – comme dans les Ormonts et à Château-d'Œx – en une véritable résistance au flux révolutionnaire. Comment expliquer cette fidélité à Berne et cette prise de position nette et ferme en faveur d'un régime pourtant proche de sa déchéance?

À vrai dire, on connaissait mal, jusqu'à maintenant, l'ampleur du mouvement dont Sainte-Croix prend la tête de la fin janvier au début mars 1798. Les mémorialistes contemporains n'y font que de brèves allusions et les historiens ne l'ont guère traité, malgré les inquiétudes qu'il avait fait naître au sein de l'Assemblée provisoire.

C'est le mérite de Chantal Lafontant d'avoir choisi ce moment peu exploré de la Révolution vaudoise comme sujet d'un mémoire de licence soutenu à la Faculté des lettres de Lausanne, puis d'en avoir tiré l'ouvrage dont nous saluons ici la parution avec plaisir. Il illustre, ainsi que le relève le professeur François Jequier dans la préface, des réactions contrastant «avec la vision traditionnelle» que l'on a de la Révolution vaudoise.

L'approche de Chantal Lafontant est intéressante. Elle replace, tout d'abord, Sainte-Croix dans le contexte de l'époque, décrit la diversité de ses activités économiques, son évolution démographique, s'arrête à son organisation communale et surtout à son attitude face aux premières manifestations révolutionnaires. Cette introduction permet à l'auteur d'analyser ensuite – et c'est là sans doute la partie la plus originale de son travail – les réactions des Sainte-Crix au lendemain du 24 janvier.

Chantal Lafontant ne se contente pas d'établir avec précision les faits, notamment la marche sur Yverdon (29 janvier) et l'affaire de La Lance (2-4 mars), mais s'attache à identifier les «meneurs de la résistance», encouragés par les Pillichody, Rusillon et Roland, réfugiés à Neuchâtel, et par de Rovérea à Berne puis à Kallnach. Elle cherche enfin à comprendre le pourquoi d'une si vive opposition au régime naissant et voit, dans la large autonomie dont Sainte-Croix jouissait et dans le faible écho que l'idéologie révolutionnaire y avait rencontré, les raisons profondes de l'attachement à Berne.

L'ouvrage s'appuie sur des recherches intelligemment conduites, sur des documents inédits sortis de profonds tiroirs et étudiés avec une rigueur digne d'éloge, le tout constituant une contribution importante à l'histoire – à écrire encore – de la Révolution vaudoise.

*Jean-Pierre Chuard*

*Cardinal 1788-1988. Un défi permanent. Eine ständige Herausforderung* (édition bilingue), Brasserie du Cardinal, Fribourg, 1988.

S'appuyant sur deux mémoires d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg<sup>1</sup>, cet ouvrage collectif, placé sous la direction du Prof. Roland Ruffieux, commémore un bicentenaire un peu particulier, à savoir celui de la production brassicole fribourgeoise. Si l'historiographie des pays du nord de l'Europe (Allemagne et Grande-Bretagne notamment) s'est déjà intéressée à ce domaine, l'industrie de la bière n'a suscité jusqu'à aujourd'hui que peu de recherches en Suisse. Après des débuts chaotiques, la brasserie a pris pourtant un essor très important à la fin du

---

<sup>1</sup> Hélène Alix de WECK, *De l'entreprise familiale à la société anonyme, la Brasserie Cardinal de 1877 à 1907*, et Marc AGUSTONI, *La Brasserie du Cardinal 1907-1957*.

XIX<sup>e</sup> siècle. De la trentaine d'entreprises existant en 1840, on passe à 423 en 1883 pour une production dépassant le million d'hl. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène: l'amélioration des méthodes de fabrication et de conservation, la dépréciation du vin due conjointement à une série de mauvaises récoltes, aux premières attaques du phylloxéra ainsi qu'à la recrudescence de la falsification, enfin l'exemption fiscale dont la bière bénéficiera par rapport aux autres boissons alcoolisées. C'est dans ce contexte particulier, et malgré la crise économique des années 1870, que va se développer la future brasserie Cardinal. Parmi les différents événements qui ont présidé à sa croissance, je relèverai trois étapes de l'histoire de l'entreprise:

En 1877, Paul-Alcide Blancpain (1839-1899), originaire d'une famille d'horlogers jurassiens, va reprendre en ville de Fribourg la brasserie Poletti alors en faillite. Ce « pionnier » — comme il nous est présenté — va doter cet établissement d'un équipement technique moderne et développer une politique commerciale très active. Dans ce domaine, Blancpain choisit en 1890 de changer la raison sociale de son entreprise; elle devient la « Brasserie du Cardinal », nom « accrocheur » et d'actualité puisque, la même année, l'évêque de Fribourg et Lausanne, Mgr Mermillod, est élevé au cardinalat. La production, qui stagne encore entre 3 et 4000 hl entre 1878 et 1891 dépassera les 30 000 hl en 1899.

La deuxième phase décisive sera le déménagement de l'usine, de La Neuveville sur le plateau industriel de Pérolles. Cette nouvelle implantation, décidée à la fin du siècle, va permettre notamment le raccordement de la brasserie au réseau ferré. Les différents aménagements nécessitent des investissements considérables qui déboucheront sur la constitution d'une société anonyme en 1907. Un capital-actions de 2 millions est ainsi constitué dont les 3/4 sont remis aux trois frères Blancpain, qui forment la deuxième génération.

La troisième phase débute après la Deuxième Guerre mondiale avec l'avènement de la société de consommation. La bière n'est plus uniquement la boisson du café (livrée en fûts) mais fait son apparition, en bouteilles, dans les supermarchés. Par ailleurs, les brasseries suisses s'intéressent à la diversification de leur production dans le secteur des boissons non alcoolisées: la maison fribourgeoise obtient la distribution puis la fabrication de Sinalco et lance sur le marché en 1969 la bière sans alcool, Moussy (position de leader depuis 1978 dans les régions arabes). Enfin, Cardinal sera à la base de la constitution de Sibra Holding<sup>2</sup>, point d'aboutissement d'un processus de concentration amorcé dès la fin du siècle passé<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Le plus grand groupe de boissons de Suisse aujourd'hui. Trois brasseries sociétaires de Sibra prirent le nom de Cardinal: celle de Fribourg, la deuxième à Rheinfelden (AG) et la troisième à Wädenswil (ZH).

<sup>3</sup> Il reste 35 brasseries suisses en activité en 1986; en 1985, 5 entreprises, sur les 30 que comprend la Société suisse des brasseurs, ont vendu 75 % de la production totale.

À ce propos, on ne peut que regretter qu'une vision par trop hagiographique, et par trop centrée sur l'industrie familiale fribourgeoise, ne nous fasse pas mieux comprendre quels ont été les mécanismes de cette «cartellisation» et leurs incidences sur la situation de crise que traverse aujourd'hui l'industrie brassicole suisse<sup>4</sup>. Sur un autre plan, une telle plaquette doit susciter l'envie de travailler de manière plus approfondie sur une histoire sociale de la bière. Comment a-t-elle accédé au rang de «boisson nationale» à la fin du siècle dernier? A quelles valeurs politiques était-elle alors associée? Comment le discours antialcoolique a-t-il réagi face à l'émergence de ce nouvel «ennemi»? Autant de questions ouvertes que ce travail, de par la multitude d'informations qu'il contient, aura eu le mérite de poser.

*François Vallotton*

---

<sup>4</sup> En 1988, Sibra a dénoncé la convention des brasseurs suisses, claquant ainsi la porte du cartel. Pour plus de précisions sur la situation actuelle, je renvoie au numéro de *Bilan*, janvier 1990, pp. 24-26.